

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ **N° 2023_28_09_16**

☞..... Charte pour une gestion commune de la partie française du bien - Sites mémoriels et funéraires de la première guerre mondiale, front ouest - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

Date de la convocation

▪ 22 septembre 2023

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure, MM. MARLOT Loïc, LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie.

Absents excusés ayant donné procuration

M. BUTCHER Gérard	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. DEVIN Serge
Mme DAUSQUE Ludivine	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
Mme HEMBERT Axelle	à	M. LAMIRAND Christophe

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
M. SENEAL Yannick
Mme ROUSSEAU Marie-José

Suivant de liste « Ensemble soyons Wimereux » suite à la vacance de poste de M. Fernagut

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommé Secrétaire de Séance

M. BOUTLEUX Guy

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**CHARTRE POUR UNE GESTION COMMUNE DE LA PARTIE FRANÇAISE DU BIEN
SITES MEMORIELS ET FUNERAIRES DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE,
FRONT OUEST – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER**

Par délibération n° 11 du 22 septembre 2016, le Conseil Municipal a donné son accord au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour le cimetière communal « Wimereux Communal Cemetery » situé sur son territoire, rue Jean Moulin.

A cette occasion, la Commune a décidé de procéder, dans la limite de ses moyens, aux démarches nécessaires pour mettre en œuvre des mesures de protection du site et de son environnement, ainsi que des actions de valorisation du bien sur son territoire auprès des populations locales et des visiteurs. Effectivement, régulièrement, des actions de sensibilisation et d'information avec les enfants des écoles wimereusiennes sont organisées. De même, le cimetière a été entretemps identifié dans les principaux documents d'urbanisme planificateurs (PLUI, SPR).

Il s'agit aujourd'hui de franchir une étape supplémentaire en signant la charte pour une gestion commune de la partie française du bien, sites mémoriels et funéraires de la première guerre mondiale, front ouest.

Etant précisé que le mercredi 20 septembre 2023, l'organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) a inscrit 139 sites mémoriels français et belges de la Première Guerre Mondiale au patrimoine mondial, liste dans laquelle se trouve, avec 13 autres sites du Pas-de-Calais, le « Wimereux Communal Cemetery ».

La charte vient préciser la gouvernance et les différents engagements des signataires dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture et des paysages, de l'environnement, du tourisme, de l'économie locale, de la médiation.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

VALIDE la charte pour une gestion commune de la partie française du bien, sites mémoriels et funéraires de la première guerre mondiale, front ouest

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#